

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 20/09/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 07/10/2024

N° DELIBERATION : 2024-61

OBJET : Vente partielle parcelle cadastrée MONTEUX section E, N° 191

à [REDACTED]

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	17
	Nombre de suffrages exprimés	17
VOTE	Pour	17
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Marie Hélène ARGENCE, Michel GONTIER, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, André ROUX, Daniel LEYDIER, Sébastien CLAUDEL, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Remy SALIGNON, Brigitte TRAMIER (Syndics).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET
M. Michel RECORDIER à M. André BERNARD
M. Michel BRES à M. André BERNARD

Absents Excusés : M. Clément LAUZIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Guillaume GRETER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

Le Président expose que l'ASA a reçu une proposition d'achat d'une portion de la parcelle cadastrée MONTEUX section E N° 191 de la part de [REDACTED]
[REDACTED] dits les demandeurs.

En effet, la parcelle de l'ASA, constitue un point de passage obligatoire pour accéder à une propriété privée en cours d'acquisition par les demandeurs, localisée pour partie sur les parcelles privées identifiées Section E N°192 à 195 à Monteux. Ces derniers, soucieux de bénéficier d'un accès de plein droit, ont ainsi sollicités l'ASA pour acquérir la portion de sa parcelle au droit des parcelles privées précitées.

Les demandeurs prendront à leur charge toutes les opérations d'arpentage/bornage de la portion de cette parcelle déclassée du domaine public de l'ASA.

Cette parcelle ne jouant plus aucun rôle dans la mission de service public de l'ASA, le Président propose aux membres du conseil syndical présents de vendre la portion de parcelle souhaitée

[REDACTED]
[REDACTED]
Le prix de vente de cette portion de parcelle, est fixé à l'euro symbolique.

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Approuve la vente à [REDACTED]
de la portion de parcelle cadastrée MONTEUX Section E N° 191, à l'euro symbolique.

- donne tous pouvoirs à son Président pour effectuer cette vente.



Pour copie conforme
Le Président du Syndicat



ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL DE CARPENTRAS
Le Président

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

PLAN DE DELIMITATION

Concèmant la propriété siège :

Département de Vaucluse

Commune de Montieux

Cadastrée section E

Appartenant à M. Georges FINAT

Cabinet ENJALBERT

251 Bd Salvador Allende - 84700 Sorgues
Tél. 04.39.61.16 - Fax 04.90.39.58.40
E-mail : contact@cabinet-enjalbert.fr

L'application du tracé parcellaire figuré au plan cadastral est indicative.
Le présent plan ne mentionne pas les servitudes publiques ou privées pouvant exister sur les parcelles.



Coordonnées des points d'appuis	
Carte IGN 1/25000 - 1/10000	
Numéro	Coordonnées
1	185652,32 / 391315,07
2	185647,39 / 391315,03
3	185647,34 / 391315,03
4	185645,66 / 391315,56
5	185645,49 / 391315,52
6	185645,25 / 391315,48
7	185645,15 / 391315,48
8	185645,15 / 391315,48
9	185645,15 / 391315,48
10	185645,15 / 391315,48

Coordonnées des points d'appuis	
Carte IGN 1/25000 - 1/10000	
Numéro	Coordonnées
1	185652,32 / 391315,07
2	185647,39 / 391315,03
3	185647,34 / 391315,03
4	185645,66 / 391315,56
5	185645,49 / 391315,52
6	185645,25 / 391315,48
7	185645,15 / 391315,48
8	185645,15 / 391315,48
9	185645,15 / 391315,48
10	185645,15 / 391315,48

